

Lycée Ernest Ferroul Lézignan Corbières

PFMP Première ASSP DOMICILE 2020/2021

PFMP : Période de Formation en Milieu Professionnel

Tous les élèves de Première Bac Pro ASSP structure doivent suivre 8 semaines de PFMP. Elles sont **obligatoires** pour obtenir le diplôme final : **Bac Pro ASSP**.

2 périodes de PFMP : 2 périodes auprès de la personne non autonome en fonction des choix des sujets des épreuves de baccalauréat que l'élève devra réaliser pendant ses 2 PFMP.

A noter : Le PFMP qui devait se réaliser en juin 2020 par les élèves de 2 ASSP, annuler pour cause de COVID 19, ne sera pas à rattraper. Une dérogation sera demandée en fin de formation.

Pourquoi ?

Ces PFMP doivent permettre à l'élève stagiaire :

- De mettre en œuvre des compétences, de mobiliser les savoirs étudiés en formation et d'acquérir des compétences en situation professionnelle, en présence d'usagers.
- De développer des compétences de communication
- De s'intégrer dans des équipes de travail pluridisciplinaire.
- De découvrir différents milieux de travail du secteur de la Santé, du social et du médico-social et d'en appréhender l'organisation et les contraintes.

Conformément à la législation en vigueur, **les candidats doivent satisfaire aux conditions de vaccination** et aux autres exigences relatives à la prévention des risques professionnels du secteur.

Chaque élève a un **dossier de suivi de PFMP**, pour les 3 ans, où sont clairement indiqués pour l'élève mais aussi pour le tuteur les objectifs pédagogiques des stages. **Les élèves sont responsables du livret de stage qui leur est donné et doivent le ramener au lycée après leur stage, en ayant vérifié que leurs attestations soient correctement complétées.**

Quand ?

2 périodes : 4 semaines. **PFMP 1** : → du 23/11/20 au 14/12/20 (Evaluation EP1 pour le BEP)

4 semaines. **PFMP2** : → du 07/06/21 au 03/07/21 (Evaluations pour le baccalauréat)

Tous **les stages doivent être recherchés et trouvés rapidement.**

Il est impératif que l'élève prenne contact avec la structure **minimum 15 jours avant le début de la PFMP** pour se présenter et réexpliquer si nécessaire au tuteur (personne souvent différente de celle qui signe les conventions) les objectifs de la PFMP. Une lettre expliquant les épreuves sera remise, de la part de l'équipe ainsi que la grille d'évaluation pour l'épreuve du BEP et du Bac.

Où ?

- Secteur de l'aide à domicile : Foyer logement (domicile privé collectif) SESSAD, SSIAD, SAAD , CCAS Association d'aide à domicile (UNA, ADMR...) Entreprise privée d'aide à domicile...

Voir tableau plus précis en page 5 pour aider dans la recherche de PFMP.

Comment ?

L'élève doit prendre **en charge sa recherche de stage** et **se renseigner sur les horaires de travail avant d'accepter**.

Le professeur référent pourra aider l'élève et ou l'orienter dans le choix et la démarche dès le mois de septembre si aucun lieu n'est trouvé mais plus le stage est recherché à l'avance et plus sûre sera l'obtention d'une place.

La section ASSP du lycée dispose d'un nombre de places réservées mais **limitées**, dans certaines structures, avec qui un partenariat est établi (sous réserve que ce partenariat soit maintenu, après l'épisode COVID) :

- AZAE
- CIAS de Lézignan corbières

ATTENTION : les élèves ne **doivent donc pas démarcher dans celles-ci**. C'est le Professeur d'enseignement professionnel qui attribuera ces places en veillant à respecter l'équité vis à vis de tous les élèves durant l'année scolaire. *Si un élève va à l'encontre de ce mode de fonctionnement, aucune place dans ces structures partenaires ne lui sera accordée durant l'année scolaire.*

A la rentrée scolaire, la convention sera distribuée aux élèves qui ne les ont pas eues. L'élève se chargera de la faire compléter et signer par le responsable légal et le professionnel (sauf pour le partenariat avec certaines structures).

Ensuite la convention sera remise au professeur référent, qui la vérifiera, la photocopiera en 2 exemplaires et les transmettra au bureau des stages qui les fera signer au proviseur.

Une convention sera remise à la structure, une autre à l'élève et la 3^{ème} au Professeur référent.

Objectifs des PFMP :

PFMP n°1 :

Chaque élève passera l'épreuve EP1 comptant pour la validation du BEP **portant sur l'entretien des locaux, la distribution et le service des préparations.**

PFMP n°2 :

Chaque élève passera au moins une sous épreuve du baccalauréat.

E31 : épreuve de soins d'hygiènes et confort auprès de la personne non autonome.

E33 : aménagement de l'espace privé.

Pour les 2 PFMP, l'élève disposera de 2 courriers expliquant les objectifs de leur PFMP. A lui, de se les approprier et de les remettre à la structure lorsque celle-ci est d'accord pour les accueillir.

 PAILLON SUR PFMP A RENDRE LE JOUR DE LA RENTREE AU PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

Vu et pris connaissance le
.....

Vu et pris connaissance le

L'élève :

Les parents :

Attention : certificat de vaccination à ramener tamponné (pour l'année de première) début septembre.

CERTIFICAT DE VACCINATION

Les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite virale sont **nécessaires** pour la réalisation de stages en collectivité d'enfants, de personnes âgées, de personnes hospitalisées ou de personnes handicapées.

Nom :

Prénom :

	1 ^{ère} année (2 ^{de} ASSP)	2 ^{ème} année (1^{ère} ASSP)	3 ^{ème} année (Ter ASSP)
<p style="text-align: center;">Vaccination antituberculeuse (BCG) (si réalisé, merci de préciser :)</p> <p>Vaccination le :</p> <p>Résultat :</p> <p>Contrôle le :</p>	Identification du médecin (signature et cachet)	Identification du médecin (signature et cachet)	Identification du médecin (signature et cachet)
<p style="text-align: center;">Vaccination antidiphtérique-antitétanique-antipoliomyélitique (DTP)</p> <p>Date 1^{ère} injection :</p> <p>Date 2^{ème} injection :</p> <p>Date 3^{ème} injection :</p> <p>Dernier rappel le :</p>	Identification du médecin (signature et cachet)	Identification du médecin (signature et cachet)	Identification du médecin (signature et cachet)
<p style="text-align: center;">HEPATITE B</p> <p>Date 1^{ère} injection :</p> <p>Date 2^{ème} injection :</p> <p>Date 3^{ème} injection :</p> <p>Dernière injection le :</p>	Identification du médecin (signature et cachet)	Identification du médecin (signature et cachet)	Identification du médecin (signature et cachet)

PREMIERE ASSP DOM 2020/2021

		PFMP 1		PFMP 2
		Techniques de service à l'utilisateur	Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile	Support pour l'aménagement et équipement de l'espace privé
Structures		EP1	E31	E33
Accueil A Domicile	Foyer logement et résidence service	X		X
	SESSAD (Service d'Education Spéciale et de soins à domicile)		x	X
	SSIAD (Service de soins Infirmiers à domicile) si tutrice AS/ AMP / AES accompagnant éducatif et social.		X	
	CCAS/CIAS	X	X	X
	Associations d'aide à domicile (ADMR)	X	X	X
	Service ou entreprise d'aide à domicile (Azaé, Heureux sous son toit, A2micile...)	X	X	X
	SIVOM	X	X	X